

Madame la Présidente,

Notre liminaire politique comportera deux parties. Nous évoquerons tout d'abord les nouvelles mesures fiscales annoncées par le premier ministre VALLS et, dans un deuxième temps, le montant définitif de la prime d'intéressement qui sera versée avec la paie du mois d'août.

Tout d'abord, le Premier ministre a annoncé, le vendredi 16 mai, de nouvelles mesures fiscales concernant 3 millions de contribuables et visant en particulier à « sortir » de l'impôt 1,8 million de ménages.

Pour la CGT, la 1ère leçon à retenir de la communication gouvernementale est que le gouvernement admet que pour 3 millions de contribuables, les revenus sont insuffisants et nécessitent des mesures urgentes !

Nous ne pouvons être qu'en total désaccord avec les mesures proposées par le premier ministre : La réforme fiscale, indispensable à nos yeux doit concerner l'ensemble de la population. Elle doit en outre pour être efficace et cohérente, concerner l'ensemble du système fiscal, particuliers, entreprises, fiscalité locale, TVA, fiscalité écologique...

Réduire les mesures au seul champ de l'impôt sur le revenu, impôt juste et redistributif par nature, est une erreur : il serait plus judicieux de s'attaquer à la fiscalité indirecte, et singulièrement à la TVA ; un contribuable qui perçoit 15 000 euros de revenus annuels (pour reprendre l'exemple de Manuel Valls) paie 300 euros d'impôt sur le revenu et plus de 1 300 euros de TVA !!!

Ces annonces sont dérisoires comparées aux 30 milliards d'euros d'allègements d'impôts accordés aux entreprises. Ces cadeaux octroyés sans aucune contrepartie en termes d'emplois ou de salaires ne répondront en rien aux attentes des salariés.

Pour la CGT, il est impératif de relancer la demande pour pouvoir relancer l'économie. Les chiffres de la croissance pour le 1er trimestre 2014 en apportent une fois de plus la démonstration. Cela passe nécessairement par une augmentation significative des revenus, le « dégel » du point d'indice dans la Fonction publique et l'augmentation du SMIC à 1 700 euros.

La CGT revendique une profonde réforme de la fiscalité afin de la rendre plus juste socialement et plus efficace économiquement.

Dans un deuxième temps, la CGT a appris que la certification des comptes de l'Etat a enfin permis de dévoiler le montant définitif de la prime d'intéressement qui sera versée avec la paie du mois d'août. Elle sera de 120 € bruts (contre 150 l'an dernier, montant plafonné depuis 2008).

Bien que cette certification tombe pour la 8ème année consécutive, et que le nombre de réserves formulées par la Cour des Comptes soit en diminution, la DGFIP baisse pourtant en performance... ce qui rejaillit sur le montant de la prime.

la suite à télécharger

fichiers:



[Télécharger capna_affect_idiv_art_23.pdf](#) (194.15 Ko)

Colonne de droite publique: [En direct des CAP Nationales](#)

Public: [Archives CAP \(antérieur à 2018\)](#)

- [=A](#)
- [±A](#)

- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
